

RAPPEL IMPORTANT :

Le dépôt de garantie pour le logement est illégal au Québec

Par Denise Rousselle

Lors d'un déménagement, il faut rester bien vigilant-e pour ne pas se laisser avoir par un-e propriétaire qui voudrait nous demander un dépôt de garantie. Le dépôt de garantie est une caution (un montant d'argent, souvent l'équivalent d'un loyer) demandée par le ou la propriétaire au ou à la locataire. Le ou la propriétaire pourrait conserver ce montant d'argent s'il ou elle juge que le logement est laissé impropre par le ou la locataire, à son départ.

Les propriétaires, par l'entremise de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), font des pressions sur le gouvernement pour légaliser le dépôt de garantie. Sachez que le dépôt de garantie est légal aux États-Unis et ailleurs au Canada, mais pas au Québec.



- Campagne du RCLALQ contre le dépôt de garantie

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) s'oppose vivement à la légalisation du dépôt de garantie. Il y a un risque que le dépôt ne soit pas remis au ou à la locataire, soit si lui-même ou elle-même ne s'en souvient pas à la fin de son bail, ou si le ou la propriétaire décide de garder le montant pour des dommages qui n'ont rien à voir avec la négligence, mais qui relèvent plutôt de l'usure normale.

Un grand nombre de locataires sont à faible revenu, et doivent déjà consacrer de 30% à 80% de leur revenu pour se loger. Comment pensez-vous que ces personnes arriveront-elles à dégager de leur budget l'équivalent d'un loyer supplémentaire?

À l'Association des locataires de Villeray, nous pensons que nous devons rester vigilant-e-s afin que le dépôt de garantie demeure illégal. Toute personne humaine doit pouvoir se loger, se nourrir, se soigner, s'habiller, se cultiver, et avoir des loisirs.

Point de vue d'un Villerois

Par Rémi Provencher

Villeray, c'est le quartier de mes grands-parents. Ils avaient réussi à s'acheter une maison dans ce quartier il y a de cela plusieurs dizaines d'années. J'ai grandi dans ce beau quartier, mais j'ai vu la maison de mes grands-parents être vendue, et j'ai dû déménager. Je suis aussi allé à l'école dans Villeray : mon primaire dans l'ouest et mon secondaire dans l'est. C'était déjà, à l'époque, deux univers complètement différents, deux antipodes. C'est à ce moment que j'ai réalisé le changement qui était en branle dans Villeray. Les commerces ont poussé, les restaurants se sont multipliés. La population a changé, tout comme ma perception d'ailleurs.

Plus tard, je prenais le transport en commun chaque jour pour me rendre vers le centre-ville. Il y avait des dizaines et des dizaines de personnes qui embarquaient à Berri-Uqam, pour me rendre compte par la suite qu'une grande partie d'elles sortait en même temps que moi, à la station Jarry. Un quartier comme les autres devenait tranquillement en vogue. Cela peut sembler être une bonne chose, mais quand vient le temps de trouver un logement, on réalise bien quel peut être l'impact de cet engouement collectif pour le quartier. Les prix ne m'étaient plus accessibles, et encore moins pour mes ami-e-s du secondaire.



Le quartier de mes grands-parents, ce quartier qui m'a vu grandir et qui m'a fait découvrir la vie, ne m'était plus accessible. Pour y rester, je devais alors consacrer une part davantage importante de mon revenu. Est-ce bien normal? Je comprends que Montréal est en changement, mais où est la limite quand vient le temps d'évincer des individus de leurs chez-soi? Les condos poussent, mais les Villerois et les Villeroises, eux et elles, en arrachent de plus en plus pour rester chez eux, chez elles.

Quelle est donc la limite possible au phénomène de ghettoïsation des communautés? Quand est-ce que l'on va reconnaître le droit acquis au maintien non seulement dans les lieux, mais aussi dans les quartiers? Les changements actuels mettent en péril l'équilibre du quartier. À mes yeux, la micro-communauté de Villeray se désagrège. Ceux et celles qui conversaient autrefois avec mes grands-parents sont aujourd'hui repoussé-e-s hors du quartier. Est-ce normal?

Villeray, résister pour y rester!

Le Bulletin d'information de l'ALV est publié 4 fois l'an par l'Association des locataires de Villeray, organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des locataires et du droit au logement.

L'ALV est membre du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), du Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), de la Corporation de Développement communautaire Solidarités Villeray (CDC-Solidarités Villeray) et de la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP).

Comité de rédaction et de relecture de ce numéro : Jasmin Bertin, Frédéric Côté, Rachel Gagné, Vincent Gariépy, Noémie Huet-Gagnon, Réal Lefebvre, Marie-Ève Levesque, Pierre Provençal, Rémi Provencher, Charles Rainville, Denise Rousselle et Michel Thériault-Maltais.

Toute reproduction est appréciée surtout si on en mentionne la source. Les membres de l'ALV sont bienvenu-e-s pour participer aux différentes tâches entourant la production du bulletin de l'association.

Association des locataires de Villeray :

7378 rue Lajeunesse, local 213,
Montréal (Québec)
H2R 2H8
Tél.: (514) 270-6703
alv@cooptel.qc.ca
www.locatairesdevilleray.com



Reprises de logement dans Villeray

Un portrait de la situation...

Par Rachel Gagné

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, l'équipe de l'ALV a reçu 30 personnes nécessitant une consultation au sujet d'une reprise de logement. Il y a reprise de logement lorsque le ou la propriétaire reprend le logement pour se loger lui-même ou elle-même, pour loger ses parents ou ses enfants, ou pour une personne dont il ou elle est le ou la principal-e soutien. Durant le mois de juin, un suivi a été effectué auprès des personnes ayant communiqué avec nous cette année à ce sujet. Il nous a été possible de rejoindre 22 de ces locataires. Ces dernier-ère-s ont pu nous fournir des renseignements afin que l'on dresse un portrait des conditions dans lesquelles étaient effectuées les reprises.



Les refus à la reprise

11 locataires ont refusé la reprise de logement. Dans 3 de ces cas, les propriétaires ont laissé tomber la reprise de possession. Cependant, les 8 autres propriétaires ont entamé des démarches et ont ouvert un dossier à la Régie du logement dans le but d'avoir une autorisation pour procéder à la reprise. De ce nombre :

- 1 propriétaire s'est vu refuser sa demande de reprise par la Régie du logement;
- 7 locataires ont obtenu des indemnités en regard des préjudices que causent un déménagement et la relocalisation.

Certain-e-s ont accepté les reprises

Pour diverses raisons, 11 locataires ont consenti à la demande de leur propriétaire. Des négociations entre locataires et locateur-trice-s ont eu lieu dans le but d'obtenir des indemnités. Une locataire a accepté de quitter son logement et n'a perçu aucune indemnisation.

Les indemnités

La Régie du logement accorde généralement une indemnité aux locataires qui font face à une reprise de possession. Les indemnités accordées par cette instance sont habituellement offertes dans le but de compenser les frais de déménagement et de relocalisation. Pour les locataires qu'il nous a été possible de rejoindre, les montants ont varié entre 1 300\$ et 6 685\$. Tandis que chez les locataires ayant accepté de quitter, les indemnités proposées par les propriétaires se situaient entre 1 155\$ et 2 800\$.

En conclusion

Il est également nécessaire de souligner que 15 des 22 locataires ayant répondu à nos appels, durant le suivi, jugent qu'il y a des motifs raisonnables de penser qu'il pourrait s'agir d'une reprise de mauvaise foi. Considérant qu'une reprise de logement n'est possible que si le ou la propriétaire désire y loger ses ascendant-e-s ou descendant-e-s direct-e-s ou encore une personne dont il ou elle est le ou la principal-e soutien. Donc, si l'appartement n'est finalement pas utilisé à ces fins, il s'agit alors d'une reprise de mauvaise foi.

Quitter un logement est toujours une chose difficile. Qu'il ne s'agisse que du stress relié au déménagement et à la recherche d'un autre appartement, la chose est ardue. Cependant, lorsqu'on ajoute à cela une urgence de quitter obligatoirement, parfois avec des démarches à faire auprès de la Régie du logement et des négociations avec des propriétaires, il est normal que la plupart des locataires jugent qu'une reprise de logement est un moment très angoissant.

La manifestation familiale du 14 mai

Par Michel Thériault-Maltais

Dans le cadre de la campagne de réserve de terrains et de bâtiments vacants, organisée par le FRAPRU, un comité formé de membres de l'ALV a planifié une manifestation familiale dans le quartier. Pour l'occasion, une marche a permis aux personnes présentes d'être au fait des enjeux en terme de construction de logements sociaux, alors que de courts arrêts ont été effectués dans les secteurs De Castelneau, de l'ancien Hôpital Chinois et près du bureau du premier ministre, Justin Trudeau. La marche s'est finalement arrêtée à l'Église de Dieu Central, située au coin des rues Jarry et Chateaubriand, laquelle est laissée à l'abandon depuis 2011. Le terrain avait déjà été ciblé par l'Association à l'hiver, au tout début de la campagne. Dès lors, l'endroit avait aussi fait l'objet d'affichage par les militant-e-s.



Manifestation du 14 mai, dans Villeray, sur la rue De Castelneau

L'un des enjeux dans le quartier Villeray est qu'il reste très peu de terrains vacants pouvant accueillir de nouveaux projets et c'est pourquoi le comité organisateur a fait le choix de cibler un immeuble actuellement vacant. Dans un tel contexte, l'administration municipale se révèle être un acteur de premier plan puisque la Ville de Montréal détient le pouvoir de créer une réserve foncière à un endroit qui pourrait potentiellement être racheté par cette dernière et cédé pour la construction de logements sociaux.

Il est important de noter qu'avant même le début de la marche, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été proactif en terme de répression, alors que des agent-e-s ont forcé à ce que la marche débute plus tôt que prévu. Lorsqu'arrivé sur le terrain vacant, beaucoup de pression a été mis sur le comité organisateur et sur la communauté religieuse, propriétaire des lieux, afin de faire quitter les manifestant-e-s et éviter que certaines personnes y passent la nuit. C'est en soirée, vers 21h00, que le SPVM a obtenu un avis d'éviction de la part des propriétaires et que des dizaines d'agent-e-s ont forcés les manifestant-e-s à quitter les lieux. Cette réaction était surprenante compte tenu du fait que les deux actions qui s'étaient soldées par des occupations de quelques jours, à Hochelaga et dans le Sud-Ouest, avaient été tolérées.



Une année mouvementée à l'Association !

Par Michel Thériault-Maltais

Le 11 juin dernier, l'Association des locataires de Villeray (ALV) a tenu son Assemblée générale annuelle. Ce fut le moment idéal pour toutes et tous de se rendre compte du travail effectué par l'ALV au cours de l'année 2015-2016. Sur le plan individuel, près de 900 personnes ont eu recours à l'information juridique fournie lors des périodes d'accueil aux locataires. Les statistiques indiquent que 43% des locataires rencontrés avaient pour problème le mauvais état de leur logement, notamment en raison des vermines, des insectes et de la présence de moisissure. Les deux autres motifs pour lesquels les locataires sollicitent l'aide de l'Association, en terme d'importance, concernent la question des hausses de loyer et les renouvellements de bail (14% des personnes) ainsi que celle des reprises de logement et des évictions (11% des personnes).

Sur le plan collectif, l'ALV a offert 26 ateliers d'information qui ont rejoint près de 265 personnes sur les thèmes suivants : le logement social, les augmentations de loyer, les reprises de logement, les droits et recours des locataires, la salubrité des logements et les reprises de logement de mauvaise foi. Dans une perspective d'éducation populaire, cela permet de soulager la charge de l'accueil aux locataires et de plutôt collectiviser les problématiques vécues par les locataires. Des ateliers sur les droits et recours ont aussi été donnés dans d'autres organismes du quartier tel que Vers vous, la Remise et la Table jeunesse Villeray - Petite-Patrie. D'autre part,



l'ALV a accompagné des locataires vivant des problématiques communes provenant d'un même immeuble. C'est dans ce contexte que nous sommes intervenus avec les locataires de l'OBNL Christophe-Colomb en raison d'irrégularités administratives, et avec ceux et celles de l'immeuble situé au 7801 Saint-Laurent, suite à la visite de plusieurs locataires touché-e-s par l'insalubrité de leur logement.

La vie associative de l'Association des locataires de Villeray n'est pas en reste! En effet, les 250 membres ont contribué de plusieurs façons. L'ALV est composé de plusieurs comités où les membres ont l'occasion de s'impliquer : dans la vie associative, pour les envois postaux, pour les appels téléphoniques, pour le bulletin, pour les luttes et les occupations. De plus, le Conseil d'administration est aussi composé de membres. Finalement, les revendications sont aussi portées par les locataires lors d'actions organisées par les regroupements dont fait partie l'Association. Au courant de l'année, les membres ont participé-e-s à 4 actions du Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec (RCLALQ) ainsi qu'à 12 actions du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

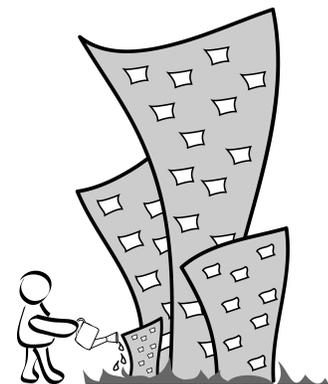
Finalement, les employé-e-s permanent-e-s et contractuel-le-s, les stagiaires et les bénévoles ont accompagné tout au long de l'année la tenue des activités de l'Association. En effet, Véronique Houle, Geneviève Breault, David Houle, Michel Thériault-Maltais, Peter S. Randell et Karine Hamel ont composé l'équipe de travail. Mira Béland, Clémence Boudreau et Lucas Nolin (stagiaires) ainsi que Véronique Granger-Brodeur (bénévole) ont complété l'équipe en cours d'année.

Qu'est-ce que le logement social ?

Par Noémie Huet-Gagnon

Les logements sociaux sont d'abord et avant tout des logements qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité. Il s'agit d'un investissement collectif pour l'amélioration des conditions de vie et de santé des locataires. Ces logements sont sans but lucratif, ils ne sont donc pas là pour faire des profits. Ils sont subventionnés par l'État et appartiennent soit au gouvernement, ou soit à un organisme communautaire. Il existe trois grandes formes de logements sociaux :

- les habitations à loyer modique (HLM);
- les coopératives d'habitation (COOP);
- et les organismes à but non-lucratif d'habitation (OBNL)



Aussi, sachez que les habitant-e-s peuvent recevoir un supplément au loyer, fourni par l'Office Municipal d'Habitation (OMH), qui est une subvention permettant aux locataires des HLM, COOP et OSBL de ne payer que 25% de leurs revenus pour le loyer. De plus, les familles avec enfant(s) et les personnes de 50 ans et plus peuvent bénéficier d'une autre aide provinciale, soit l'Allocation-logement. L'admissibilité se fait en fonction des revenus, du coût du loyer et du statut migratoire. Le programme Accès-Logis est le seul qui finance le logement social.

L'Association des locataires de Villeray constate que le marché privé de l'habitation est incapable de loger les locataires convenablement et à prix raisonnable. C'est pourquoi il est primordial de poursuivre les luttes pour l'accès et l'accessibilité universelle en matière d'habitation.

Pour plus d'informations, nous tenons régulièrement des ateliers sur le logement social. Appelez-nous pour vous y inscrire au (514) 270-6703.

Deux projets de coopératives d'habitation verront bientôt le jour dans Villeray

Par Noémie Huet-Gagnon

La première, *Les Citadins du Parc*, sera située dans le redéveloppement du site de l'ancienne imprimerie Transcontinental, soit au 65 rue De Castelnau Ouest, entre les rues Alexandra et Saint-Urbain. La coopérative offrira 32 logements avec une chambre (3 ½), 23 avec deux chambres (4 ½), et 2 avec trois chambres (5 ½). Les appartements seront conçus pour les familles ainsi que pour les personnes vivant seule ou en couple, et ce, en occupation permanente, soit sans délais de bail.

La deuxième coopérative, *La Scala*, prendra place dans l'ancien ensemble conventuel du 590 boul. Crémazie Est, soit dans l'Église Saint-Alphonse d'Youville, la salle paroissiale Sainte-Anne et le Monastère des Pères Rédemptoristes. C'est un projet mixte incluant des logements coopératifs, des condos et des espaces d'activités. Le site accueillera plus de 200 logements. La coopérative aura quant à elle 16 logements d'une chambre (3 ½) et 2 logements de deux chambres (4 ½). En date du 15 août 2016, la coopérative est toujours en construction.



- Site de la future coopérative d'habitation *La Scala*

Condition féminine et logement

Par Marie-Ève Levesques



Image tirée de l'événement "Photo-roman" du CÉAF

Nous le savons, les logements accessibles ne sont pas toujours accessibles. Même un locataire vivant au même endroit depuis des années n'est pas à l'abri d'avis de réparation majeure ou d'expulsion pour que le propriétaire donne le logement à « la famille ». Cette situation n'est facile pour personne, en particulier pour les femmes seules et les femmes monoparentales, souvent en situation précaire face à l'hébergement.

Au Québec, il y a au moins 108 organismes d'hébergement temporaire d'urgence pour les femmes, dont 41 à Montréal seulement. Saviez-vous qu'en 2013, plus des deux tiers (68 %) des

victimes de violence familiale étaient de sexe féminin¹? D'après les statistiques, on note qu'en 2011, dans une très forte proportion (80%), les familles monoparentales étaient composées de parents seuls de sexe féminin². De plus, les jeunes femmes sont plus nombreuses à laisser leur emploi pour s'occuper de la famille, 37% contre 16% des jeunes hommes³. Autant de facteurs pour favoriser la précarité au logement.

Les femmes avec un salaire moins élevé tentent de trouver un bel appartement abordable, mais souvent, elles doivent se cogner le nez à des propriétaires qui refusent les familles ou qui auront peur de ne pas se faire payer. Devant le manque d'option, certaines se retrouvent obligées de faire face à des comportements déplacés de la part de propriétaires lubriques. Peut-être leurs espoirs de quitter une situation inacceptable seront-ils détruits devant la tâche à surmonter? Gardez en tête que la clause 1974.1 du Code civil du Québec permet à toute femme de « briser son bail » si elle est dans une situation de violence.

Le 2 juin dernier, le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) présentait un photo-roman⁴ pour dénoncer les violences que subissent les femmes en logement. Le Centre offre plusieurs activités que je vous invite à découvrir! Ce Centre est un excellent lieu d'information si vous désirez approfondir vos connaissances.

Pour finir, notre gouvernement Canadien fait un sondage pour voir comment améliorer l'offre pour les logements. Prenez un moment pour vous vider le cœur en répondant au sondage :

<https://www.parlonslogement.ca/survey/index.cfm>

1 : Statistique Canada (2015), « La violence familiale au Canada » : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14114-fra.pdf>

2 : Statistique Canada (2016), « Familles monoparentales... » : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2015002-fra.htm>

3 : Statistique Canada (2016), « Les femmes et l'éducation... » : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14640-fra.htm#n42>

4 : Centre d'éducation et d'action des femmes : <https://www.facebook.com/CEAF-Centre-d%C3%A9ducation-et-daction-des-femmes-329404080465297/>

Campagne « Mon OSBL n'est pas un lobby »

Aux dernières nouvelles...

Par Réal Lefebvre et Frédéric Côté

Une autre étape a été franchie dans la lutte que mène le mouvement communautaire et associatif au Québec contre le projet de Loi 56 (PL56) relatif à l'assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) à la Loi sur le lobbyisme. L'étape de la consultation publique a pris fin le printemps dernier. Dans le rapport qu'il a déposé à l'Assemblée nationale, le Commissaire au lobbyisme du Québec reconnaît que l'assujettissement de tous les OSBL, tel que le propose le PL56, n'est pas la voie à suivre.

À travers une foule d'exemples et de témoignages, les OSBL ont répété au Commissaire qu'ils ne visent pas à faire du profit et que la Loi sur le lobbyisme ne devrait donc pas s'appliquer à eux. Les présentations ont permis de souligner que l'adoption du PL56 représenterait un frein important à la participation citoyenne, sans améliorer la transparence du lobbyisme ayant des visées lucratives.



- La campagne « Mon OSBL n'est pas un lobby »

Dans un communiqué de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), sa porte-parole Mercedes Roberge lançait clairement un appel à la Ministre. « L'assujettissement de tous les OSBL, étant au cœur du PL56, la ministre De Santis ne peut réalistement le maintenir dans l'agenda politique. La fin de la session parlementaire est un bon moment pour le jeter aux oubliettes. Nous espérons que la ministre le confirmera rapidement. »

Montréal est l'hôte du 12^e Forum Social Mondial

Par Frédéric Côté



Du 9 au 14 août, à Montréal, s'est tenu pour la première fois dans un pays « du Nord », le Forum Social Mondial (FSM). La première édition de ce grand rassemblement citoyen a eu lieu en 2001, à Porto Alegre (Brésil), alors que plusieurs associations de la société civile et des mouvements altermondialistes se sont organisés pour offrir une alternative sociale au Forum économique mondial de Davos, qui rassemble plutôt des dirigeants d'entreprises et des responsables politiques de divers pays.

L'organisation d'un Forum Social Mondial se fait en accord avec la Charte des Principes, laquelle a été discutée et instaurée suite au premier FSM, en 2001. Elle rappelle notamment que le Forum est un « espace de rencontre ouvert », qui a une « dimension internationale », et qui fonctionne « de façon décentralisée et en réseau », en vue d'introduire « dans l'agenda mondial des pratiques transformatrices » à expérimenter pour « la construction d'un monde nouveau ». Parmi ces pratiques, notons qu'il y a une préférence pour l'autogestion et la non-directivité comme manières d'organiser et de planifier chaque Forum Social Mondial.

On parle de logement au Forum Social Mondial

Des délégué-e-s du monde entier se sont donné-e-s rendez-vous pour traiter du droit à l'habitat, au logement, à habiter la ville, et à la Terre. Deux assemblées de convergence, en lien avec le logement, ont eu lieu pendant le FSM. La première a permis d'identifier plusieurs revendications et enjeux communs, alors qu'à la deuxième, ce fût l'occasion de mieux connaître nos actions à venir et de se « solidariser ». Un appel a été lancé pour se mobiliser et participer à la résistance en marge de la conférence internationale Habitat III, organisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), à Quito (Équateur), du 17 au 20 octobre 2016. Plusieurs groupes et associations de la société civile prévoient notamment y tenir un contre-sommet. Vous pouvez déjà vous informer et aller signer la pétition « pour le droit à la ville » sur ce site Internet : www.globalcallright2city.org.

Les mots d'Annie, présente aux deux assemblées de convergence, résument bien quel constat nous pouvons tirer des nombreux échanges qui se sont tenus lors des deux assemblées. « Pas un pays n'échappe à la logique du marché, aux effets de la spéculation ». Un participant originaire du Mali, quant à lui, n'a pas eu de misère à nous convaincre des effets désastreux qu'ont les grands projets immobiliers sur les populations de son pays. Une autre participante, venue de France, nous a mis au fait de ce qui pour plusieurs constitue un autre exemple de collusion entre promoteurs et élu-e-s. Le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) est une foire commerciale de l'immobilier où se brasse des grosses affaires et où se joue la marchandisation de nos villes. L'organisation Droit au logement (DAL) et le réseau international NO VOX, dans une déclaration commune, critiquent l'événement. « Ils se vendent notre patrimoine commun, nos quartiers, notre coin de vie! On ne leur a rien demandé, mais ils viennent nous déranger et nous chasser, avec leurs projets échafaudés à Cannes entre deux cocktails sur des yachts luxueux », notent-ils.

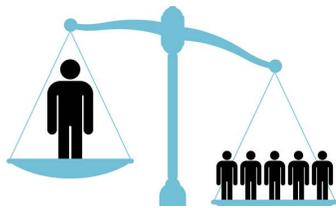
Une manifestation pour le logement social

En marge du FSM, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le réseau international NO VOX, après avoir rappelé que le logement est un droit auquel tous et toutes doivent avoir accès, ont invité la population à manifester « pour le logement social ». C'était l'occasion d'y revendiquer, notamment, que le gouvernement fédéral investisse 2 milliards \$ pour de nouveaux logements sociaux, que le gouvernement québécois finance la réalisation de 50 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans, et que 2 500 logement sociaux soient construits sur le site de l'ancien hippodrome Blue Bonnets, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges.

L'Ami de Murphy

Un nouvel ami pour les locataires devant la Régie ?

Par Charles Rainville



Le concept d'Ami de Murphy, déjà présent dans le reste du pays, essaie de s'installer chez nous. Il s'agit d'une personne qui guide un-e locataire, dans ce cas-ci, afin de lui permettre de répondre aux exigences de la procédure légale. Ce peut être quelqu'un-e qui a un lien avec la personne défendue, oui ou non, comme un-e militant-e pour les droits des locataires, ou alors quelqu'un-e nommé-e par la Régie du logement. L'Ami de Murphy nous vient du "Common Law" britannique, qui a cours dans toutes les autres provinces. Ici, le droit civil est uniquement

encadré par le Code civil du Québec, datant du 19^e siècle et modifié pour la dernière fois en 1994.

L'Ami de Murphy est une des approches préconisées par la clinique juridique Outrage au tribunal, créée par des militant-e-s de la Convergence des luttes anti-capitalistes (CLAC). Ce groupe prône la contestation par soi-même des contraventions, reçues lors de manifestations. Des ateliers sont donnés par le militant bien connu Jaggi Singh, qui explique la marche à suivre pour procéder à de telles contestations. Il rapporte qu'à la Cour municipale de Montréal, même si l'Ami de Murphy n'est pas reconnu comme méthode de défense, des juges ont accepté dans le passé qu'elle soit utilisée.

L'avocat et permanent au Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ), Gael Morin-Greene, estime pour sa part qu'être représenté-e par un-e avocat-e représente la meilleure option lorsque cela est possible. Lorsqu'un recours devant la Régie porte seulement sur un montant d'argent modéré, ce n'est pas le cas. Autrement, l'aide juridique n'est habituellement pas disponible à moins de risquer de perdre son logement, et les honoraires légaux sont souvent trop chers pour la plupart des locataires à revenus faibles ou modestes. Le RCLALQ dénonce déjà depuis longtemps le fait qu'un-e propriétaire incorporé-e puisse, pour sa part, avoir le droit d'être représenté-e par un-e employé-e, un-e membre de son conseil d'administration, un-e actionnaire ou son avocat-e. On n'arrive donc pas à la Régie à armes égales ! M^e Morin-Greene, qui a travaillé à l'ALV par le passé, croit que l'Ami de Murphy pourrait très bien être ajouté dans les règles de procédure de la Régie. L'organisme gouvernemental est d'ailleurs en train de réviser ses procédures, et ce pourrait bien être une nouvelle revendication du mouvement des locataires.

Présentation de notre équipe d'été 2016

Par Jasmin Bertin

Cet été, à l'Association des locataires de Villeray (ALV), une nouvelle équipe de jeunes stagiaires étudiant-e-s, dynamique et compétente, a remplacé Véronique Houle et Geneviève Breault, cette dernière étant en congé de maternité pour une durée d'un an.

Noémie Huet-Gagnon est une jeune étudiante en travail social. Elle a préparé des ateliers sur le sujet du logement social, dans le quartier Villeray. Elle a aussi travaillé davantage sur ce sujet en faisant de la recherche historique sur les enjeux qui concernent le logement social dans le quartier Villeray. Elle a aussi mobilisé plusieurs personnes autour de ces enjeux.

Rachel Gagné est étudiante en sciences politiques. Elle a travaillé sur le dossier de la gentrification et des conversions de logements en condos. La construction de condos a pour conséquence de chasser les gens de leur logement. Elle a travaillé sur les évictions et les reprises de logement.

Michel Thériault est étudiant en travail social et militant de l'ALV. Déjà très impliqué, il a travaillé en remplacement de Véronique Houle, qui était en congé pour la période allant de fin juin jusqu'au 22 août. Il remplaçait également Geneviève Breault, qui est en congé de maternité. Michel possède beaucoup de compétences. Il a travaillé sur plusieurs dossiers tels que l'administration, la représentation auprès des élu-e-s, l'accueil aux locataires, l'animation d'ateliers, la supervision du personnel, la formation, etc.

Rémi Provencher est étudiant en travail social. Il a travaillé sur le dossier de l'accueil aux locataires et sur plusieurs autres tâches connexes. Il s'est occupé des retours d'appels et il a fait le suivi avec d'autres organismes pour aider les locataires. Il a fourni de l'information aux locataires sur le droit au logement. Il a fait de l'intervention psychosociale pour aider les locataires.

Sébastien Cheaitly est étudiant en sociologie. Il a travaillé comme agent en salubrité dans le domaine du logement, dans le quartier Villeray. Il a accueilli les locataires en détresse. Il a pratiqué de l'intervention psychosociale auprès des locataires, et a fait des visites de logements.

Frédéric Côté est étudiant en travail social. Originaire de la Ville de Québec, il a travaillé sur le dossier du bulletin d'été de l'ALV. Il a travaillé comme agent de milieu et de mobilisation. Il a coordonné, entre autres, avec Noémie et l'équipe d'été, la fête des militant-e-s de l'ALV. Frédéric a également fait de l'accueil aux locataires, de l'intervention psychosociale, et informé les locataires de leurs droits. Il a cumulé d'autres tâches.

Merci à cette merveilleuse équipe d'été de l'ALV. Le combat pour le droit au logement dans Villeray continue!



Équipe d'été 2016